


Informations de base	
1997/0182(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales Abrogation 2003/0030(COD) Subject 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		COLLINS Kenneth D. (PSE)	21/01/1999
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs			
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	JURI Juridique et droits des citoyens		GEBHARDT Evelyne (PSE)	08/12/1998
	PECH Pêche			
	Commission pour avis précédente		Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
	PECH Pêche		MACARTNEY Allan (ARE)	22/07/1997
	Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
Industrie			2174	1999-04-29

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
25/06/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0310 	Résumé
14/07/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/07/1997	Vote en commission		
26/11/1998	Publication de la proposition législative modifiée pour reconsultation	09594/1997	
01/12/1998	Reconsultation officielle du Parlement		
17/03/1999	Vote en commission		
17/03/1999	Rapport déposé de la commission, reconsultation	A4-0147/1999	
29/04/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
29/04/1999	Fin de la procédure au Parlement		
08/05/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0182(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Abrogation 2003/0030(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée


Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0439/1997 JO C 304 06.10.1997, p. 0075-0079	17/09/1997	Résumé
Rapport final de la commission déposé, reconsultation		A4-0147/1999 JO C 219 30.07.1999, p. 0006	17/03/1999	
Texte adopté du Parlement après reconsultation		T4-0239/1999 JO C 219 30.07.1999, p. 0022-0055	13/04/1999	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé

Proposition législative modifiée pour reconsultation	09594/1997	26/11/1998	
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0310  JO C 267 03.09.1997, p. 0015	25/06/1997	Résumé
Autres Institutions et organes			
Institution/organe	Type de document	Référence	Date
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0990/1997 JO C 355 21.11.1997, p. 0063	01/10/1997 Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 1999/0313 JO L 120 08.05.1999, p. 0040	Résumé

Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales

1997/0182(CNS) - 29/04/1999 - Acte final

OBJECTIF: améliorer le système de contrôle des contaminations bactériologiques et virales des mollusques bivalves. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ: Décision 1999/313/CE du Conseil relative aux laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales des mollusques bivalves. CONTENU: afin de garantir un système efficace de contrôle relatif à la recherche des virus et à la fixation de normes en matière de contamination virologique et bactériologique, la décision prévoit la désignation par chaque Etat membre d'un laboratoire national de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales des mollusques bivalves, chargé de coordonner la mise en oeuvre des analyses requises. Afin de garantir un régime uniforme dans la Communauté, le laboratoire du "Centre for Environment, Fisheries & Aquaculture Science" à Weymouth (Royaume-Uni), est désigné comme laboratoire communautaire de référence. Ce laboratoire, dont les tâches et les conditions d'activité sont précisées, sera chargé de la coordination des contrôles effectués par chaque laboratoire national de référence. ENTRÉE EN VIGUEUR : 08/05/1999.

Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales

1997/0182(CNS) - 13/04/1999 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

En adoptant sans débat le rapport de M. Kenneth D. COLLINS (PSE, RU), le Parlement européen rejette la modification de la base juridique proposée par le Conseil relative à la proposition portant sur le contrôle des contaminations bactériologiques.

Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales

1997/0182(CNS) - 01/10/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de la Commission.

Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales

1997/0182(CNS) - 17/09/1997 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans débat).

Mollusques bivalves: laboratoires de référence pour le contrôle des contaminations bactériologiques et virales

1997/0182(CNS) - 25/06/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: le projet de décision vise à développer de nouveaux types de contrôle pour les contaminations virales et bactériologiques des mollusques bivalves. CONTENU: en vue de garantir un système efficace de contrôle concernant la recherche des virus, il est prévu de désigner dans chaque Etat membre un laboratoire national de référence, chargé de coordonner la mise en oeuvre des analyses requises. Afin de garantir un régime uniforme dans la Communauté, le laboratoire du "Centre for Environment, Fisheries & Aquaculture Science", situé à Weymouth (Royaume-Uni), serait désigné comme laboratoire communautaire de référence, chargé de la coordination des contrôles des contaminations bactériologiques et virales des mollusques bivalves effectués par chaque laboratoire national de référence. La proposition fixe les tâches et les conditions d'activité du laboratoire communautaire de référence; les responsables de ce laboratoire doivent s'engager à accomplir les tâches fixées dans la présente décision.